

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

13 mai 2025

SOINS PALLIATIFS ET D'ACCOMPAGNEMENT - (N° 1281)

Commission	
Gouvernement	

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 786

présenté par  
M. Gernigon

à l'amendement n° 193 de M. Monnet

-----

**ARTICLE 16**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

I. – À la première phrase de l'alinéa 2, après le mot :

« motivée »,

insérer les mots :

« prise à l'issue ».

II. – En conséquence, à la même première phrase du même alinéa 2, substituer aux première et dernière occurrences des mots :

« la personne »

les mots :

« le patient ».

III. – En conséquence, à ladite première phrase dudit alinéa 2, substituer au mot :

« rédigé »

le mot :

« produit ».

IV. – En conséquence, à la même première phrase du même alinéa 2, substituer au mot :

« enclencher »

le mot :

« engager ».

## **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Rédactionnel.